



Ville de Montréal

Description Qualification
d'emploi, de fonction, ou de poste

Manuels Fonctionnaires Contremaîtres Autres _____

Titre	Code	Groupe de traitement
HORTICULTEUR ET CHAUFFEUR	232	15

NATURE ET CARACTERISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant la direction et la responsabilité des opérations de culture et d'entretien des végétaux du Jardin botanique, des serres, de la pépinière et des espaces verts de l'AMARC rattachés au Module parcs - Jardin botanique, Division production et recherche ainsi que la conduite d'un camion pour le transport d'une équipe d'ouvriers sur les lieux du travail.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale. L'employé le reçoit sous forme de plans, schémas, directives orales ou écrites. Il est responsable de la direction des travaux de culture, d'entretien et de multiplication de divers groupes de végétaux tels que plantes annuelles, vivaces, ligneuses, de serre, d'extérieur, aquatiques, herbacées, semi-herbacées, épiphytes ou autres du même genre. Il doit, de plus, à l'aide de différents végétaux, faire l'aménagement et l'agencement des plates-bandes, des massifs, des mosaïques, des jardinières, des corbeilles et autres types de décorations florales. Il doit, en outre, participer à des travaux de recherches, rédiger des articles touchant sa spécialité et, représenter, si possible, le Jardin botanique pour les activités relevant de sa spécialité. Le travail peut impliquer la direction de quelques employés. Les rapports qu'il soumet à son supérieur et les visites fréquentes de ce dernier sur les lieux du travail permettent de vérifier son rendement.

Seul le transport des ouvriers et de leur équipement différencie cette fonction de celle d'horticulteur.

EXEMPLES DES TACHES ACCOMPLIES

1. Dirige la culture et l'entretien de divers groupes de végétaux tels que les plantes annuelles, vivaces, ligneuses, de serre, d'extérieur, aquatiques, herbacées, semi-herbacées, épiphytes ou autres du même genre ainsi que les travaux afférents.
2. Dirige le travail de multiplication des plantes par semis, bouturage, marcottage, division, greffage et autres techniques du même genre.
3. Dirige les travaux de préparation des substrats, des sols et terreaux, de repiquage, d'empotage, de plantation, d'arrosage, de cernage, d'arrachage, etc., spécifiques aux divers végétaux.

Pour la Ville de Montréal

Pour le Syndicat

Signature

jour mois année Signature

[Handwritten signatures and dates]
 07 04 87

Suite au verso

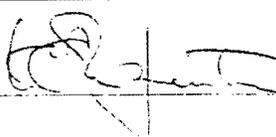
4. Dirige les diverses opérations d'entretien des végétaux et des sols: tuteurage, taille, pinçage, recépage, pralinage, birage, sarclage, arrosage, buttage, surfaçage, paillage, fertilisation chimique et organique, etc.
5. Dirige et surveille la préparation et l'application de produits phytosanitaires tels les acaricides, les bactéricides, les fongicides, les herbicides, les insecticides nécessaires à la protection des cultures.
6. Fait l'aménagement et l'agencement des plates-bandes, des mosaïques, des jardinières, des corbeilles ainsi que différentes décorations florales telles que bouquets, gerbes de fleurs, centres de tables, etc. pour souligner différents événements.
7. S'assure de la décoration permanente et de l'entretien des plantes dans les bureaux de l'Hôtel de Ville et quelques autres édifices de la Ville.
8. Trace des plans de plates-bandes et établit la liste des plantes nécessaires à leur réalisation.
9. Entraîne les nouveaux employés aux divers travaux horticoles.
10. Participe à la prise d'inventaire de végétaux, à leur étiquetage et s'assure qu'ils sont correctement identifiés.
11. Protège les végétaux des conditions climatiques adverses, des agents destructeurs et de la prolifération des mauvaises herbes.
12. Fait l'éboutonnage et l'ébourgeonnage des végétaux afin d'en favoriser la vigueur.
13. Participe à améliorer l'efficacité et la qualité du travail.
14. Dirige et surveille, pour fins de conservation, les travaux de récolte et de préparation des graines, spores, bulbes, tubercules, boutures et autres du même genre.
15. Suggère à son supérieur les achats de semences, de végétaux, de matériaux et d'outillage.
16. Effectue les différents travaux ci-dessus énumérés en plus de les diriger et de les surveiller.
17. Participe à des travaux de recherche, de mise au point technique de divers procédés de culture et rédige, dans la mesure de ses capacités, des articles touchant sa spécialité.
18. Représente, si possible, le Jardin botanique dans sa spécialité lors de conférences, de colloques, d'expositions, etc.
19. Transporte une équipe d'ouvriers sur les lieux du travail, ainsi que les matériaux et l'outillage dont ils ont besoin.

Pour la Ville de Montréal

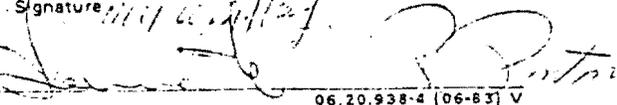
Pour le Syndicat

Signature

jour mois année Signature



07 04 87





Ville de Montréal

Description Qualification
d'emploi, de fonction, ou de poste

Manuels Fonctionnaires Contremaîtres Autres _____

Titre	Code	Groupe de traitement
HORTICULTEUR ET CHAUFFEUR		

QUALITES REQUISES

Bonnes connaissances:

- du français parlé et écrit;
- des techniques et méthodes modernes d'horticulture;
- des insectes et autres agents destructeurs ainsi que des principales maladies des plantes et de leurs symptômes;
- des produits phytosanitaires, des engrais et autres produits chimiques, de leur mode d'emploi et de leur toxicité;
- de l'organisation et de l'équipement des entreprises horticoles;
- des nouveautés (innovations) de la science horticole;
- du vocabulaire et de la nomenclature horticoles.

Habilités:

- à faire des rapports succincts;
- à manier l'outillage et l'équipement horticoles;
- à effectuer des travaux de décoration florale, à préparer des bouquets;
- à faire respecter les règles de santé et sécurité au travail, relatives aux employés sous sa juridiction;
- exécuter et faire exécuter correctement et efficacement toutes les opérations inhérentes à l'horticulture.

DEGRE MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPERIENCE

Instruction:

Détenir un certificat d'études du niveau collégial, pertinent à la fonction, d'une institution reconnue par le ministère de l'Education

ou

un diplôme en horticulture émis par le Jardin botanique

ou

toute combinaison d'instruction et d'expérience permettant à l'employé d'accomplir la fonction.

Posséder une licence valide de chauffeur et avoir subi, avec succès, les examens de conduite administrés par l'école d'entraînement des chauffeurs de la Ville.

Pour la Ville de Montréal

Pour le Syndicat

Signature	jour	mois	année	Signature
	07	04	87	